



Le canton débloque enfin le dossier du télésiège des Joux

La DAEC accepte partiellement la modification du PAL de Gruyères instaurant une «zone spéciale de Moléson». La mise à l'enquête de la future installation et de sa piste peut aller de l'avant.

JEAN GODEL

TOURISME. Ce dossier avait connu une longue partie de ping-pong entre le canton et la Confédération. De quoi exaspérer le directeur de Gruyères-Moléson-Vudalla SA (GMV), Antoine Micheloud, désespéré de ne pouvoir remplacer par un télésiège le skilift des Joux, à bout de souffle (*La Gruyère* des 23 novembre et 5 octobre 2019).

Hier, le nœud s'est enfin dénoué. La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) a en effet annoncé, dans la *Feuille officielle*, qu'elle approuvait partiellement la modification du Plan d'aménagement local (PAL) de Gruyères, mise à l'enquête en 2017. Ce oui n'est certes que partiel, mais il permet à GMV d'aller enfin de l'avant avec la mise à l'enquête du télésiège lui-même et de sa piste.

Ainsi, une «zone spéciale de Moléson» est ajoutée au Plan d'affectation des zones (PAZ) de la commune de Gruyères. Elle englobe le tracé de la remontée mécanique ainsi que ses aires aval et amont. Pour ce qui est des modifications du PAZ en lien avec la création d'une nouvelle piste de ski, la DAEC reporte sa décision.

Procédures différentes

C'est que, si, pour la piste, la procédure est cantonale, pour une installation suspendue comme un télésiège, elle est fédérale. Or la Confédération exigeait que le tracé du télésiège soit inscrit dans le PAZ avant de se lancer dans l'examen du dossier. «Mais nous n'avions pas assez d'éléments pour dire si le dossier



Le vétuste télésiège des Joux devrait céder la place à un télésiège d'ici l'hiver 2022-2023. ARCH - R. GAPANY

était conforme, notamment à la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage», rappelle Giancarla Papi, chef-

de service des constructions et de l'aménagement (SeCA) du canton. «C'est la première fois que nous étions confrontés à une telle situa-

tion.» Deux séances de coordination ont donc eu lieu ces dernières semaines, en visioconférence, entre la commune, les services de l'Etat et deux Offices fédéraux, ceux des transports et du développement territorial.

«Il fallait que tout le monde entende les mêmes choses», témoigne le syndic de Gruyères Jean-Pierre Doutaz, qui se dit «très heureux» de ce dénouement. C'est lors de ces séances que les deux dossiers – pistes et télésiège – ont été séparés

et que l'établissement de certaines bases pour la décision cantonale a été reporté à la procédure fédérale.

Etude d'impact

C'est le cas de la justification du besoin des nouvelles installations ou encore de l'étude d'impact sur l'environnement qu'exigent notamment les défrichements prévus tant sur le tracé du télésiège que sur celui de la piste.

«Il apparaît nécessaire, après coordination [...], de pro-

duire et analyser les documents utiles de manière simultanée et coordonnée», écrit la DAEC. Qui reconnaît au passage l'importance «stratégique» de ce projet, tant au niveau communal que cantonal. Et relève que cette feuille de route enfin tracée permet la «prise en compte optimale» de tous les intérêts en présence.

Contents, mais essouffés

«Nous sommes contents, c'est un verrou qui saute», apprécie Antoine Micheloud. Il est vrai que les premières démarches officielles datent de 2014... «Contents, mais essouffés: en trois ans, nous n'avons fait que la moitié du chemin alors que nous n'avons commis aucune erreur.»

Mais le directeur de GMV veut rester positif: «Une fois le dialogue noué entre tous les niveaux des autorités, il n'a fallu que deux séances de deux heures pour trouver une solution. Il faudra s'en souvenir lors de l'examen des futurs projets touristiques, des dossiers toujours compliqués. Cet épisode doit être profitable pour tout le monde.»

A ce jour, le télésiège des Joux est en attente d'une mise en conformité coûteuse, repoussée depuis plusieurs années étant donné la perspective de son remplacement. «Nous sommes en discussion avec l'autorité de surveillance, on trouvera un chemin pour cet hiver», estime Antoine Micheloud.

La mise en service pourrait intervenir à l'hiver 2021-2022. Mais au vu des obstacles restant à franchir – oppositions, procédure des marchés publics, etc. – la saison 2022-2023 semble plus probable. ■



«Il fallait que tout le monde entende les mêmes choses», témoigne le syndic de Gruyères Jean-Pierre Doutaz, qui se dit «très heureux» de ce dénouement.



ANTOINE VULLIOD

Les Fribourgeois sont représentés sous la Coupole fédérale par sept conseillers nationaux et deux conseillers aux Etats. Parmi eux, trois Gruériens et un Glânois, tous de partis politiques différents. Pendant les sessions parlementaires, *La Gruyère* leur donne carte blanche, à tour de rôle, pour raconter les coulisses de leur travail, débattre d'un sujet qui fait l'actualité à Berne ou décrypter les impacts d'une décision sur la région. Aujourd'hui, place à Pierre-André Page (udc-Châttonnaye). **GRU**

La fin d'une situation «extraordinaire»

POLITIQUE. A quelques heures de l'été, le 19 juin 2020 demeurera inscrit dans les livres d'histoire. Fin de l'état de situation «extraordinaire» prononcée le 16 mars par le Conseil fédéral face à la pandémie Covid-19 et fin de la session d'été du Parlement. Une session en exil dans les halles de la Bernexpo, où les grands espaces n'ont guère favorisé les contacts et engendré une ambiance de travail fort mitigée, parfois désagréable.

Même si, pour le Conseil fédéral, la situation redevient «particulière», elle n'en demeure pas moins difficile pour un grand nombre de citoyens, tout particulièrement pour les indépendants, directement limités dans leur travail en raison des mesures Covid-19. Voilà pourquoi le groupe UDC a déposé une motion chargeant le Conseil fédéral de veiller à ce que, pour les indépendants, «les indemnités pour perte de revenus ou de chômage partiel soient garanties jusqu'à la levée des mesures Covid-19 et non seulement jusqu'au 31 mai». Pour les entreprises de l'événementiel, leur indemnisation

doit être maintenue, au moins jusqu'à la levée de l'interdiction des manifestations de plus de 1000 participants.

Deux dossiers auront marqué cette session: la révision de la Loi sur le CO₂ et l'initiative populaire «Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage». En mars dernier, je tirais déjà la sonnette d'alarme à propos de la Loi sur le CO₂... Mais mon «non» n'aura pas suffi à changer la volonté majoritaire du Conseil national.

Pourtant, je suis sensible aux questions de climat et d'environnement: nature, terre, eau sont les matières premières de mon gagne-pain. Mais les taxes, faussement baptisées «incitatives» prévues dans cette loi, vont ponctionner le portefeuille de nos citoyens, en particulier de ceux qui, habitant nos zones périphériques, ont un nécessaire besoin de leur voiture... Alors que notre économie commence à peine à se remettre de la crise Covid-19, est-ce bien le moment d'enchaîner avec une politique de la pochvid? Le peuple tranchera en votation populaire.

Comme d'ailleurs il se déterminera sur l'initiative dite «du voile». Pour ma part, je note que bon nombre de nos voisins connaissent déjà des lois interdisant le port du voile intégral dans les lieux publics: Belgique, Autriche, Pays-Bas, Allemagne, Norvège, Danemark... sans oublier la France, depuis avril 2011! Une interdiction d'ailleurs confirmée par la Cour européenne des droits de l'homme qui relève que «cette interdiction (...) ne viole ni la liberté religieuse ni la liberté des opinions et ne représente pas non plus une discrimination». Le Parlement n'a pas voulu de cette initiative. De mon côté, je persiste: avec pareille interdiction, notre pays n'est pas à côté du sujet!

Au lendemain de ce 19 juin, la situation redevient donc «particulière», les cantons reprennent de leur autonomie, le Parlement s'en retourne dans ses meubles en septembre... Mais les conséquences économiques et sociales de la crise vont perdurer et exigeront toute notre attention. Sans compter que le coronavirus n'a peut-être pas dit son dernier mot. Prenez donc bien soin de vous! **PIERRE-ANDRÉ PAGE**